



## **Commission des comptes de la sécurité sociale**

***Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2009***

**Intervention de Mme Nora Berra**

**Secrétaire d'Etat chargée des Aînés**

Dans la situation financière dégradée qu'a décrite Eric Woerth, le gouvernement manifeste clairement sa volonté d'affirmer la solidarité du pays envers les personnes âgées en accordant au secteur médico social un taux de progression de l'ONDAM de 5,8% en 2010.

Il s'agit d'une orientation de fond de notre protection sociale, poursuivie dans la durée : En 2010, c'est plus de 550M€ de mesures nouvelles qui seront engagées par la collectivité nationale, pour développer l'offre d'établissements et de services pour nos aînés, et renforcer les moyens en personnel.

Ce sont également plus de 100M€ d'aides à l'investissement, pour accompagner la création et la modernisation des établissements qui s'adaptent aux besoins des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer.

En 2010, 7500 places d'EHPAD seront financées, et les ratios d'encadrement poursuivront leur progression, conformément aux engagements pris. Comme en 2009, 6000 places de SSIAD et 3 300 places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire seront financées

Dans le champ médicosocial, plus encore qu'ailleurs, la crise n'a pas entravé le mouvement de réforme voulu par le Président de la République. Bien au contraire, l'année 2010 verra se réaliser de nombreuses réformes engagées en 2009.

L'année 2010 sera d'abord celle de la mise en œuvre sur le terrain de la loi « Hôpital, patient, Santé et territoire » qui, bien loin de n'être qu'une réforme de l'hôpital, va permettre une modernisation en profondeur du secteur médicosocial.

La création des Agences Régionales de Santé permettra un véritable décloisonnement entre la ville, l'hôpital et le médicosocial. Je serai vigilante, aux côtés de Xavier Darcos et Roselyne Bachelot, à ce que les ARS accordent toute leur place aux enjeux du vieillissement : l'évolution démographique impose de faire du développement et de la modernisation du secteur médicosocial un objectif de premier rang des ARS. Comme l'a souligné à de nombreuses reprises le Président de la République, une part de ce développement proviendra des restructurations hospitalières.

La création des ARS c'est aussi l'occasion de construire enfin une programmation coordonnée de l'offre de soins, réellement concertée entre tous les acteurs : usagers, Etat, collectivités territoriales, fédérations d'établissements.

La loi « HPST » apporte de très nombreuses avancées pour le secteur des personnes âgées : je pense en particulier au passage à une logique d'appel à projets pour autoriser de nouveaux établissements : elle permettra à la fois de financer plus vite les établissements et services, et de sélectionner ceux qui présentent le meilleur rapport qualité – prix.

L'année 2010 verra aussi la montée en puissance du plan Alzheimer et de nombreuses mesures trouveront leurs applications concrètes:

- labellisation et créations de 140 Unités d'Hébergement Renforcées pour les malades Alzheimer les plus gravement atteints ;
- Création de 600 pôles d'activité et de soins Alzheimer afin de prévenir les troubles du comportement ;

- Augmentation de 7 millions d'euros du financement des frais de transports dans les accueils de jour qui le nécessitent afin de faciliter l'accès aux services et de réduire le reste à charge des familles ;
- Réforme de la tarification des Services de Soins Infirmiers à domicile, afin de mieux rémunérer les soins lourds, et de permettre d'intégrer les 500 équipes pluridisciplinaires qui seront créées d'ici 2012: il s'agit d'une réforme essentielle pour le maintien à domicile. Ce qui correspond à la priorité du gouvernement, et répond aux vœux de la grande majorité de nos aînés.

Dès le premier trimestre 2010, je demanderai aux ARS de lancer des appels à projets pour développer sur le territoire des établissements innovants. Ceux-ci sont dédiés aux malades d'Alzheimer. Ils rassembleront l'ensemble des services nécessaires : accueil de jour et de nuit, hébergement temporaire et permanent, services infirmiers à domicile.

C'est dans un même esprit de réponse aux besoins de santé des personnes âgées et d'amélioration de l'efficacité que sera menée l'expérimentation de la gestion des médicaments par les EHPAD : il n'est plus possible d'accepter que 20% des hospitalisations des personnes de plus de 80 ans soient dus à un mauvais usage du médicament.

Je vous remercie